



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004341-20200213-DELIB12_20-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
06 FEVRIER 2020**

Objet : Protocole transactionnel relatif au marché « Requalification du centre-bourg. Aménagement de la Place Cantrel ».

L'an deux mil vingt,
le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire,

Etaient présents : Monsieur BOURGEOIS, Mesdames FERRER-LECLAIRE, AFFDAL-PUTFIN et FORTANÉ, Adjoints.

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR et FOREST, Mesdames DEFFAUX et DEBILLOT, Messieurs JOSSELIN, DUCHEMIN (arrivé à 19h18) et VAN PRAËT, Madame SENECHAL, Monsieur FOUQUIER, Madame FLAMME, Messieurs BOITEZ et HADZAMANN et Madame C. SOENEN.

Etaient absents :

Monsieur LTEIF absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur JOSSELIN.
Monsieur WALLYN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur FOREST.
Madame F. SOENEN., absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur TIAR.
Monsieur GREMY absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS.
Madame DELAPALCE., absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN.

Mesdames MASCRÉ, LE CHATON et COURBON, absentes.
Messieurs DUCHEMIN, TALARCZAK et PICARD, absents.

Monsieur JOSSELIN est élu secrétaire de séance.

Protocole transactionnel relatif au marché « Requalification du centre-bourg. Aménagement de la Place Cantrel ».



Le Conseil,

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004341-20200213-DELIB12_20-DE

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°51/17 du 30 juin 2017 autorisant la création d'un groupement de commandes entre la commune de Mouy, la Communauté de communes du Clermontois et le SIVOM ABBM, définissant la commune comme coordonnatrice et autorisant Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce groupement,

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes du 14 septembre 2017,

Considérant que le marché de travaux « Requalification du centre-bourg. Aménagement de la Place Cantrel » opération n°1 – variante 3 a été signé avec l'entreprise EUROVIA sise Z.I. du Renoir à SAINT LEU D'ESSERENT (60340),

Considérant les sujétions imprévues ayant eu un effet sur l'exécution normale du marché et qu'une indemnité a été sollicitée par l'entreprise en application du cahier des clauses administratives générales (CCAG).

Considérant la décision n° 46/19 confiant à un avocat la rédaction d'un protocole transactionnel entre la Ville et l'entreprise EUROVIA,

Considérant les termes du protocole arrêtant les négociations quant à la prise en charge des surcoûts.

Le rapport de Madame DELAFONTAINE entendu,

Délibère

Article 1 : Autoriser Madame le Maire à signer le protocole transactionnel avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 9 418,00 € HT.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois, à Monsieur le Directeur Général des Services, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 28/01/2020

Date de l'affichage : 08/02/2020

N° : 12/2020


Anne-Claire DELAFONTAINE

Protocole transactionnel relatif au marché « Requalification du centre-bourg. Aménagement de la Place Cantrel ».

